

Motion

de soutien aux Agences de l'Eau et Comités de Bassin

Le projet de loi de finances 2018, annoncé par le Gouvernement et sur le point d'être voté, prévoit une réduction inquiétante des moyens financiers et humains des Agences de l'Eau. Il contient notamment une hausse des prélèvements de l'Etat sur le budget des Agences de l'Eau, un plafonnement des redevances perçues par ces agences et une baisse d'effectifs conséquente sur cinq ans.

Cette réduction des moyens des Agences de l'Eau interviendrait alors même que le Ministère leur demande d'élargir leurs domaines d'action à la biodiversité terrestre et à l'adaptation au changement climatique. S'ajoutant aux prélèvements effectués sur les chambres consulaires et aux restrictions de dotations des collectivités locales, elle pourrait réduire significativement les capacités d'investissement en matière d'assainissement, de renouvellement des réseaux d'eau et de préservation des milieux aquatiques, secteurs traditionnellement soutenus par les Agences de l'Eau.

Les Comités de Bassin Rhin-Meuse et Seine-Normandie ont voté, à l'unanimité des voix exprimées, des motions relatives à ce cadrage budgétaire, respectivement le 29 septembre et le 5 octobre dernier.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, le CESER Grand Est :

- **rappelle** que la ressource en eau est plus que jamais un facteur déterminant pour l'attractivité et le développement des territoires et **que l'expertise et les aides financières apportées par les Agences de l'Eau** aux collectivités, industriels, artisans, agriculteurs et associations, **sont essentielles à l'activité économique et à l'emploi** ;
- **déplore les prélèvements annoncés sur les budgets des Agences de l'Eau**, compromettant l'équilibre financier de ces agences et donc l'éventail et le taux des aides qu'elles pourront attribuer ;
- **préconise d'abandonner le principe d'un plafonnement des redevances des Agences de l'Eau**, ce mécanisme étant antagoniste des exigences croissantes en matière d'action environnementale et risquant indirectement d'augmenter les factures d'eau pour les usagers ;
- **s'étonne de la demande de réduction des effectifs faite aux Agences de l'Eau**, tandis que leurs missions s'élargissent et que moins de 5 % des agents relèvent du budget de l'Etat ;
- **demande que les Agences de l'Eau continuent d'œuvrer dans la proximité des acteurs et que soit préservé l'exercice de la démocratie locale au sein des Comités de Bassin**, clés de l'adhésion des citoyens aux politiques de l'eau.

**Le Conseil économique, social et environnemental régional
Grand Est a voté la présente motion à l'unanimité**

Motion adoptée lors de l'assemblée plénière du 12 octobre 2017